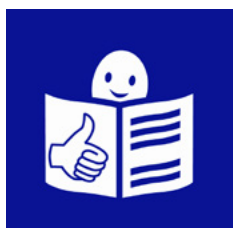




La CMI invalidité



Qu'est-ce que la CMI ?

On parle de CMI pour parler des **cartes mobilité inclusion**.

Les CMI sont des cartes.



Les CMI donnent des avantages aux personnes handicapées et aux personnes âgées pour faciliter leurs déplacements.

Un avantage vous rend la vie plus simple.

Pour en savoir plus sur les CMI, lisez la fiche
Tout savoir sur les CMI.



Il y a 3 CMI différentes :

■ la CMI stationnement.

Pour en savoir plus, lisez la fiche La CMI stationnement.



■ la CMI priorité.

Pour en savoir plus, lisez la fiche La CMI priorité.



■ la CMI invalidité.

La CMI invalidité remplace l'ancienne carte d'invalidité.

La CMI invalidité est gratuite.



À quoi sert la CMI invalidité ?

La CMI invalidité est une carte.

La CMI invalidité vous donne des avantages quand vous vous déplacez.

Un avantage vous rend la vie plus simple.

Par exemple la CMI invalidité vous donne :

- le droit d'utiliser une place assise dans le bus ou dans le métro ou dans les salles d'attente

- le droit de passer devant tout le monde quand vous faites la queue

- le droit de payer moins cher quand vous utilisez les transports en commun.



La CMI invalidité vous donne aussi d'autres avantages :

- vous payez moins d'impôts

- vous passez en priorité quand vous faites une demande de logement social.



Qui peut avoir la CMI invalidité ?

**Vous pouvez avoir la CMI invalidité
si votre taux d'incapacité est de 80% ou plus.**



Le taux d'incapacité mesure vos difficultés dans la vie à cause de votre handicap.

Vous pouvez avoir un taux d'incapacité de plus de 80% si vous avez besoin d'aide tout le temps dans votre vie.



Par exemple, vous avez besoin d'aide tout le temps pour vous laver ou vous habiller.

**Vous pouvez aussi avoir la CMI invalidité
si vous avez été classé en 3^{ème} catégorie
de la pension d'invalidité de la sécurité sociale.**

Pour être classé en 3^{ème} catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale
il ne faut plus pouvoir travailler.

Il faut aussi avoir besoin d'aide tout le temps dans la vie.

Certaines personnes âgées ont la CMI invalidité automatiquement.

Ce sont les personnes en GIR 1 et 2 qui ont l'APA.



L'APA est l'allocation personnalisée d'autonomie.

C'est une aide pour les personnes âgées de plus de 60 ans quand elles ont des difficultés dans la vie à cause de l'âge.

Par exemple, certaines personnes âgées n'arrivent plus à faire leurs courses ou à s'habiller toutes seules.

Ces personnes peuvent être aidées grâce à l'APA.



Avant de dire si vous avez droit à l'APA un professionnel du département vient regarder vos difficultés chez vous.

Après cette visite le professionnel dit quel est votre GIR.



Le GIR mesure les difficultés des personnes âgées dans la vie de tous les jours.

Si vous êtes en GIR 1 ou 2 vous êtes en très grande difficulté.



Par exemple, vous êtes obligé de rester allongé tout le temps dans votre lit.

Si vous êtes en GIR 3 ou 4 vous êtes en difficulté pour certaines choses seulement.

Par exemple, vous n'arrivez plus à vous habiller tout seul le matin ou à faire vos courses.



Si vous êtes en GIR 5 ou 6
Vous n'avez pas assez de difficultés pour avoir l'APA.

Quand vous avez l'APA et que vous êtes en GIR 1 ou en GIR 2 vous avez automatiquement la CMI invalidité pour toujours si vous la demandez.

Pour combien de temps la CMI invalidité est-elle donnée ?

La CMI invalidité est donnée pour une durée de 1 an à 20 ans.

Elle peut aussi vous être donnée pour toujours.

Pouvez-vous avoir d'autres CMI en même temps que la CMI invalidité ?

Si vous avez une CMI invalidité vous pouvez aussi avoir une CMI stationnement mais ce n'est pas automatique.

Pour avoir une CMI stationnement il faut faire la demande.



Après l'étude de votre demande vous savez si vous avez le droit d'avoir la CMI stationnement.

Si vous avez déjà une CMI invalidité il est inutile de demander une CMI priorité.
Tous les avantages donnés par la CMI priorité sont aussi donnés par la CMI invalidité.

Comment faire la demande de CMI invalidité ?

Vous avez moins de 60 ans

lisez la fiche :

**Vous avez moins de 60 ans :
comment demander une CMI ?**



Vous avez plus de 60 ans

et vous n'êtes pas concerné par l'APA,

lisez la fiche :

**Vous avez plus de 60 ans et vous n'êtes pas
concerné par l'APA : comment demander une CMI ?**



Vous avez plus de 60 ans

et vous demandez l'APA,

lisez la fiche :

**Vous avez plus de 60 ans et vous demandez l'APA :
comment demander une CMI ?**



Vous avez plus de 60 ans

et vous avez déjà l'APA,

lisez la fiche :

**Vous avez plus de 60 ans et vous avez déjà l'APA :
comment demander une CMI ?**



Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Élisabeth Bachelot, Louis Jurine, Laurena Marcaurelle, Béatrice Picard, Béatrice Santarelli et Arnaud Toupense.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu